



Quelles pistes pour défiscaliser d'ici à la fin de l'année ?

L'impôt, l'impôt ! Certains cherchent à tout prix à le réduire sans trop se poser de questions. Ce n'est pourtant pas forcément une bonne idée. Que vaut vraiment le placement envisagé sans son avantage fiscal ? Si la réduction d'impôt ne fait que compenser une perte en capital, vous ferez une opération blanche. A quoi vous engagez-vous, est-ce vraiment en phase avec vos projets personnels ? « Il faut faire attention à ne pas faire des placements de fin d'année dans la précipitation, c'est une source d'erreurs. Nous incitons nos clients à réfléchir toute l'année à la meilleure organisation patrimoniale et fiscale en fonction de leurs projets et pas d'économies d'impôts », explique Bertrand Merveille, directeur général délégué de la Financière de l'échiquier.

Dans la check-list du candidat à la défiscalisation, il est trop souvent question de réduction d'impôt et pas assez de l'autre côté de la médaille. Si les pouvoirs publics accordent un avantage fiscal, c'est la contrepartie d'un risque, d'un manque de rendement et de la volonté de soutenir un secteur. C'est donnant, donnant. Il faut donc comprendre ce que l'investisseur accepte en contrepartie de ces fameux impôts économisés !

Il faut d'abord que la défiscalisation vaille le coup pour vous. Cela peut avoir l'air évident, ce ne l'est pas toujours dans la tête de certains commerciaux trop zélés. « La défiscalisation est intéressante pour les ménages qui sont imposés au moins dans une tranche marginale à 30%. En dessous, le profil rendement-risque n'est pas toujours favorable, les risques sont trop élevés par rapport à la réduction d'impôt obtenue », rappelle Bertrand Merveille.

Ensuite, soyez au clair sur la durée d'immobilisation du capital. Les SCPI fiscales, Pinel, Malraux ou déficit foncier imposent de rester investi 14 ou 15 ans. Immobiliser son épargne pendant de longues années nécessite un minimum de réflexion.

Panachage. Même chose avec le nouveau champion de la défiscalisation, le PER, qui permet de déduire jusqu'à 32 419 euros de son revenu et qui est particulièrement intéressant pour les contribuables les plus imposés (plus la tranche marginale est élevée, plus le gain fiscal sera important). Avec le PER, des cas de sortie anticipée sont prévus (accidents de la vie et achat de la résidence principale), mais l'idée est tout de même d'investir pour sa retraite. Pas question alors de choisir à la va vite le précieux sésame sans vérifier qu'il offre une diversification suffisante en termes d'actifs pour vous suivre au long cours. De plus en plus de PER proposent une palette large et s'ouvrent au private equity. Une bonne idée pour un placement aussi long. Boursorama, qui vient d'enrichir son PER avec une option de gestion libre, annonce des supports non cotés pour le premier trimestre 2023. Certains acteurs ont pris des options tranchées. « La plupart des PER sont assurantiers, ils se rapprochent des offres de placements qui existent dans le cadre de l'assurance-vie. Nous avons choisi de proposer un PER bancaire, qui permet d'investir comme dans un compte titres. Il est possible de détenir des actions cotées, des fonds, des ETF, des OPCI et bientôt des fonds de private equity. L'investisseur peut panacher ces différentes poches. Une souplesse et une variété de supports qui sont nécessaires pour investir sur une durée très longue en vue de la retraite », explique Jean-Bap-

tiste de Pascal, directeur du développement et fiscalité du groupe Inter Invest.

Cette nouvelle richesse des offres répond à une demande soutenue. Le projet de réforme des retraites, le climat anxieux autour du sujet et la problématique du pouvoir d'achat devraient inciter les Français à s'y intéresser davantage dans les mois qui viennent. « Épargner sur un PER en faisant des versements mensuels est une manière indolore de préparer sa retraite. C'est une habitude à prendre, voyez-le comme une cotisation régulière comme celle prélevée pour la sécurité sociale sur votre salaire ! Les jeunes actifs ont tout intérêt à démarrer tôt, c'est une bonne manière de réduire leur impôt sur le revenu qui pèse lourd pour un jeune cadre célibataire », estime Philippe Lauzeral, directeur général délégué de Stellium.

Dans la check-list des questions à se poser et à poser à votre conseiller financier, celle du rendement espéré hors avantage fiscal, histoire de remettre les pendules à l'heure. Ne vous voilez pas la face. Certains FCPI ont rendu nettement plus que leur capital aux investisseurs, mais d'autres ont rendu moins que ce qui avait été placé. « Pour bien investir dans des fonds de capital investissement, il faut faire la même chose que lorsqu'on se constitue une cave à vins : acheter des millésimes différents, année après année. Il y aura de bonnes années et de moins bonnes, mais en investissant sur plusieurs fonds auprès d'au moins deux sociétés de gestion, on limite le risque », conseille Philippe Lauzeral.

Dans certains placements, il est toutefois prévu dès le départ que vous ne récupérez rien. C'est le cas avec l'investissement en Girardin. « Ce dispositif permet de financer l'industrie Outre-mer a été créé pour soutenir



l'emploi dans les DROM-COM. Les capitaux sont utilisés aussi bien pour financer une usine de traitements de déchets, que pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour un plombier ou la construction d'un hôtel », explique Jean-Baptiste de Pascal.

Contrôles. Un placement au mécanisme très particulier puisque l'investisseur sait dès le départ qu'il ne récupérera que l'avantage fiscal. « Un contribuable qui investit 100 reçoit 110 en retour de la part du fisc au mois de juillet de l'année suivante en contrepartie du risque pris. C'est un placement de trésorerie à 10% », détaille Jean-Baptiste de Pascal. Le matériel financé doit être exploité pendant au moins cinq ans par des entreprises locales des départements ou territoires d'Outre-mer. Si ce n'est pas le cas, l'administration fiscale demandera au contribuable de lui rembourser l'avantage fiscal. Un risque conséquent. Difficile évidemment pour l'investisseur de savoir ce qu'est devenu ce matériel. On se souvient en d'autres temps de dispositifs fiscaux (loi Pons) qui avaient été dévoyés.

« Nous avons des équipes sur place qui montent et sélectionnent les projets. Elles contrôlent l'utilisation de ces matériels qui peuvent trouver un nouvel exploitant au cas où l'exploitant initial soit défaillant », assure Jean-Baptiste de Pascal. Pour limiter le risque pris, Inter Invest oblige les investisseurs à souscrire une garantie de bonne fin financière et fiscale (G3F). « Si le risque se réalise, c'est cette garantie qui prend en charge le risque. L'investisseur n'a alors pas à rembourser le fisc sur ses deniers », précise le directeur du développement d'Inter Invest. En matière de défiscalisation, la sélectivité s'impose pour éviter les sorties de route!

Carole Papazian

« La défiscalisation est intéressante pour les ménages qui sont imposés au moins dans une tranche marginale à 30 %. En dessous, le profil rendement-risque n'est pas toujours favorable »





Dans le cadre d'un investissement en Girardin **outre-mer**, l'investisseur peut espérer un rendement de 10% si tout se passe comme prévu.

SIPA PRESS

